

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°06/2024

L'an **deux mil vingt-quatre**, le **24 janvier**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : MM. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, MM. Philippe **DANGELY**, Sébastien **BLACHE**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Steve **BIANCHI**, Mme Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mmes Christine **TROUBA**, Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), Mme Caroline **FERRAND** (pouvoir à M. Philippe **ZUCCARELLO**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), M. Philippe **MANTERO** (pouvoir à M. Jean-Pierre **DEBRAY**), Mme Farah **GUILLAUMONT** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

Absents : Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, M. Cédric **CHABERT**, M. Axel **SIMIAN**.

Mme Pauline **BON** a été désignée Secrétaire de séance.

Objet : FINANCES – SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION "LES FILS D'ARGENT" (EHPAD JEANNE DE CHANTAL A CREMIEU).

Exposé du Maire

Dans le cadre de l'aide que la Commune peut apporter au fonctionnement des associations, nous vous proposons d'attribuer une subvention à l'association "Les Fils d'Argent EHPAD Jeanne de Chantal" à Crémieu.

Cette résidence accueille actuellement dix résidents originaires de la Commune.

La somme de 25 € attribuée les années précédentes à chaque Résidents sera maintenue en 2024, ce qui portera la subvention à 250 €.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré attribue une subvention de **250 €** à l'association "Les Fils d'Argent EHPAD Jeanne de Chantal" à Crémieu, au titre de l'année 2024.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 25 janvier 2024
Le Maire,

